

RECU le
29 MAI 2019

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 14 mai 2019 à 20h30 selon convocation en date du 07 mai 2019.

Président : Mr Jean VALADE.

Secrétaires de séance : Mr COUDERT et Mme CHEIX-YEUX

Présents : Mrs VALADE - GIRAUD - REBISZ - Mme MALICHIAR - Mrs MICHOU - BOUILHAC - SIRIEIX - PATAUD - GAUME - Mme BENEDETTO - Mrs HUMANN - COUDERT - GOUT - Mme CHEIX-YEUX

Absents excusés : Mme ANDRIEUX

Objet : Délibération n°2019-035 : Approbation du SCOT

Envoyé en préfecture le 21/05/2019
Reçu en préfecture le 21/05/2019
Affiché le 
ID : 019-211911300-20190514-D2019035-DE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) élaboré dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Il demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur ce document.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

⇒ Donnent un avis favorable au Schéma de Cohérence Territorial

Membres	15
Présents	14
Représentés	0
Votants	14
Pour	12
Contre	2
Abstention	0

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 14 mai 2019
Jean VALADE, Maire.

